

Guide des aides utiles

Le guide du Réseau Initiative

ACCUEIL GRATUIT
POUR TOUS

FINALISATION
DU BUSINESS PLAN



SUIVI
PARRAINAGE
& NETWORKING

PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE
À TAUX 0%

Réseau
Initiative
PAYS DE SAINT OMER

NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

Création

Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en création d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **La Maison des Entrepreneurs : la première étape pour bien s'entourer**

La Maison des Entrepreneurs est un service d'orientation qui vous permet d'être dirigé vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés à votre projet et de sécuriser vos premières démarches.

[Maison des entrepreneurs Hauts de France](#)

- **Présenter son projet au territoire :**

Il est recommandé de présenter son projet en mairie et auprès des collectivités
Vous créez votre entreprise sur le territoire, vérifier votre éligibilité à l'aide à l'installation

CAPSO : [Maison du Développement économique](#) :
mde@ca-psy.fr

CCPL : [Communauté de communes du Pays de Lumbres](#) :
clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

- **Local, travaux et rénovation**

Vous recherchez des locaux commerciaux, ateliers, bureaux :

CAPSO, service commerce : [Maison du Développement économique](#) : mde@ca-psy.fr

Pépinière d'entreprise de la CAPSO (bureau et atelier) : [PePSO](#) contact@pepsy.fr

Welcomer : [Offres immobilières WELCOMER](#) contact@welcomer.com

La Station : [espaces de Co-working](#).

Anticiper, dès la conception du projet, le respect des normes ERP et d'accessibilité PMR. Les services d'urbanisme de la mairie et/ou de la collectivité sont les interlocuteurs privilégiés pour ces aspects, ainsi que pour toute démarche administrative liée à des travaux ou à une rénovation

CAPSO : [service urbanisme](#)

CCPL : [service urbanisme](#)

[Accompagnement de la CCI](#)

Informations disponibles en ligne :
[info.gouv](#)

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre vitrine
Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre intérieur
Vous ouvrez un commerce sur la CAPSO qui n'existait plus sur votre commune, présenter votre projet au service

CAPSO, service commerce : [Maison du Développement économique : mde@ca-pso.fr](mailto:mde@ca-pso.fr)

- **Le recrutement et les ressources humaines**

Vous avez un besoin en recrutement (annonce, premier tri des cv, entretien ect..) :

[Proch Emploi](#)

[France travail Longuenesse](#)

- **Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise**

La première année d'activité, l'ACRE permet une exonération partiel des cotisations

[URSSAF](#)

Besoin de renseignement sur l'ARCE ou sur vos droits au chômage

[France travail Longuenesse](#)

Avantages fiscaux selon la zone d'implantation

Site du gouvernement : impot.gouv

Besoin d'un cautionnement pour votre prêt bancaire :

Pas-de-Calais Actif peut, selon votre situation, vous proposer une solution de garantie pour faciliter l'obtention de votre financement. Si vous n'êtes pas éligible à ce dispositif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire afin d'étudier d'autres solutions de garantie. Des dispositifs existent notamment via Bpifrance, la SOCAMA, la SIAGI ou d'autres organismes de cautionnement, selon la nature de votre projet.

Caution bancaire : [Pas de Calais Actif](#)

Le programme LEADER est un programme de subventions européennes destinées à soutenir des actions locales de développement dans les territoires ruraux à travers 5 grands axes pour en savoir plus :

Dispositif [Leader](#), rendez vous à la Maison du Développement économique : mde@ca-pso.fr

Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Les aides financières régionales :

[Région Hauts de France](#)

Reprise

Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en reprise d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **La Maison des Entrepreneurs : la première étape pour bien s'entourer**

La Maison des Entrepreneurs est un service d'orientation qui vous permet d'être dirigé vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés à votre projet et de sécuriser vos premières démarches.

[Maison des entrepreneurs Hauts de France](#)

- **Présenter son projet au territoire :**

Il est recommandé de présenter son projet en mairie et auprès des collectivités
Vous créez votre entreprise sur le territoire, vérifier votre éligibilité à l'aide à l'installation

CAPSO : [Maison du Développement économique](#) :
mde@ca-pso.fr

CCPL : [Communauté de communes du Pays de Lumbres](#) :
clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

- **Local, travaux et rénovation**

Dans le cadre d'une reprise, il est important de vérifier la conformité du local aux normes ERP et d'accessibilité PMR. En cas de travaux, de modification ou de changement d'activité, les services d'urbanisme de la mairie et/ou de la collectivité sont les interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans les démarches administratives nécessaires.

CAPSO : [service urbanisme](#)

CCPL : [service urbanisme](#)

[Accompagnement de la CCI](#)

Informations disponibles en ligne : [info.gouv](#)

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre vitrine

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre intérieur

[Maison du Développement économique](#) : service commerce, mde@ca-pso.fr

- **Le recrutement et les ressources humaines**

Vous souhaitez réaliser un diagnostic RH de votre entreprise (organisation, contrats de travail, marque employeur, obligations sociales) ou vous avez des besoins de recrutement :

Accompagnement RH [CCI Hauts de France](#)

[Proch Emploi](#)

[France travail Longuenesse](#)

- **Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise**

La première année d'activité, l'ACRE permet une exonération partiel des cotisations

[URSSAF](#)

Besoin de renseignement sur l'ARCE ou sur vos droits au chômage

[France travail Longuenesse](#)

Avantages fiscaux selon la zone d'implantation

Site du gouvernement : impot.gouv

Besoin d'un cautionnement pour votre prêt bancaire :

Pas-de-Calais Actif peut, selon votre situation, vous proposer une solution de garantie pour faciliter l'obtention de votre financement. Si vous n'êtes pas éligible à ce dispositif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire afin d'étudier d'autres solutions de garantie. Des dispositifs existent notamment via Bpifrance, la SOCAMA, la SIAGI ou d'autres organismes de cautionnement, selon la nature de votre projet.

Caution bancaire : [Pas de Calais Actif](#)

Le programme LEADER est un programme de subventions européennes destinées à soutenir des actions locales de développement dans les territoires ruraux à travers 5 grands axes pour en savoir plus :

Dispositif [Leader](#), rendez vous à la Maison du Développement économique : mde@ca-pso.fr


Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Les aides financières régionales :

[Région Hauts de France](#)

Croissance / Développement



Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en reprise d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **Présenter son projet au territoire :**

Il est recommandé de présenter votre projet en mairie et auprès de votre collectivité, qui pourront vous orienter vers les acteurs locaux en capacité de vous accompagner.

CAPSO : [Maison du Développement économique](#) :
mde@ca-pso.fr

CCPL : [Communauté de communes du Pays de Lumbres](#) :
clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

- **Local, travaux et rénovation**

Dans le cadre d'un projet de développement (déménagement, agrandissement, travaux ou réaménagement du local), il est important de vérifier la conformité aux normes ERP et d'accessibilité PMR. Les services d'urbanisme de la mairie et/ou de la collectivité sont les interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans les démarches administratives nécessaires et les éventuelles autorisations à obtenir.

CAPSO : [service urbanisme](#)

CCPL : [service urbanisme](#)

[Accompagnement de la CCI](#)

Informations disponibles en ligne : [info.gouv](#)

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre vitrine
Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre intérieur

[Maison du Développement économique](#) : service commerce, mde@ca-pso.fr

Vous recherchez des locaux commerciaux, ateliers, bureaux :

CAPSO, service commerce : [Maison du Développement économique](mailto:mde@ca-pso.fr) : mde@ca-pso.fr

Pépinière d'entreprise de la CAPSO (bureau et atelier) : [PePSO contact@pepso.fr](mailto:PePSO_contact@pepso.fr)

Welcomer : [Offres immobilières WELCOMER](mailto:contact@welcomer.com) contact@welcomer.com

• Le recrutement et les ressources humaines

Vous souhaitez réaliser un diagnostic RH de votre entreprise (organisation, contrats de travail, marque employeur, obligations sociales) ou vous avez des besoins de recrutement :

Accompagnement RH [CCI Hauts de France](#)

[Proch Emploi](#)

[France travail Longuenesse](#)

• Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise

Avantages fiscaux selon la zone d'implantation

Site du gouvernement : impot.gouv

Les aides financières régionales :

[Région Hauts de France](#)

Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Pour connaître les aides locales et financières disponibles, contactez la Maison du Développement Économique afin de présenter votre projet

CAPSO : [Maison du Développement économique](mailto:mde@ca-pso.fr) :
mde@ca-pso.fr

CCPL : [Communauté de communes du Pays de Lumbres](mailto:clemence.dermenghem@ccplumbres.fr) :
clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

Le programme LEADER est un programme de subventions européennes destinées à soutenir des actions locales de développement dans les territoires ruraux à travers 5 grands axes pour en savoir plus :

Dispositif Leader, rendez vous à la Maison du Développement économique : mde@ca-pso.fr

Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Accompagnement des projets innovants

Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en reprise d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **Présenter son projet au territoire :**

Il est recommandé de présenter son projet en mairie et auprès des collectivités
Vous créez votre entreprise sur le territoire, vérifiez votre éligibilité à l'aide à l'installation

CAPSO : [Maison du Développement économique](mailto:mde@ca-pso.fr) :
mde@ca-pso.fr

CCPL : [Communauté de communes du Pays de Lumbres](mailto:clemence.dermenghem@ccplumbres.fr) :
clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

- **Accompagnement et conseil**

HDFID, l'outil régional des Hauts-de-France, propose des ressources et dispositifs pour soutenir l'innovation. Le Pays de Saint-Omer dispose également d'un incubateur offrant un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets.

[Hauts de France Innovation Développement](#)

[IMT Nord Europe](#) présent à la Station

- **Local**

La Station : un lieu pour l'innovation

La Station offre un environnement idéal pour l'écosystème de l'innovation, avec des espaces de coworking, des fablabs et des équipements collaboratifs pour développer et prototyper vos projets.

La Station : [espaces de Co-working](#)

• Accompagnement au financement / Aides financières

La première année d'activité, l'ACRE permet une exonération partielle des cotisations

[URSSAF](#)

Besoin de renseignement sur l'ARCE ou sur vos droits au chômage

[France travail Longuenesse](#)

Avantages fiscaux selon la zone d'implantation

Site du gouvernement : [impot.gouv](#)

Besoin d'un cautionnement pour votre prêt bancaire :

Pas-de-Calais Actif peut, selon votre situation, vous proposer une solution de garantie pour faciliter l'obtention de votre financement. Si vous n'êtes pas éligible à ce dispositif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire afin d'étudier d'autres solutions de garantie. Des dispositifs existent notamment via Bpifrance, la SOCAMA, la SIAGI ou d'autres organismes de cautionnement, selon la nature de votre projet.

Caution bancaire : [Pas de Calais Actif](#)

Le programme LEADER est un programme de subventions européennes destinées à soutenir des actions locales de développement dans les territoires ruraux à travers 5 grands axes pour en savoir plus :

Dispositif [Leader](#), rendez vous à la Maison du Développement économique : mde@ca-pso.fr

Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Les aides financières régionales :

[Région Hauts de France](#)

Hodéfi apporte : une expertise, un prêt d'honneur d'amorçage, un accompagnement individuel et personnalisé, un réseau. Hodéfi est la plateforme innovation en Hauts-de-France du réseau Initiative France

[Hodéfi](#)

Sources d'informations

Ces liens vous permettent d'accéder à différentes sources d'information utiles à votre projet.

Service Public – Entreprendre



BPI France



CCI France



Aides régionales



Les-aides .fr



CMA France



Entreprennez en Pays de Saint-Omer



INSEE



BGE France



NOS PARTENAIRES

Merci à nos partenaires et financeurs qui nous permettent de poursuivre nos actions.

Nos partenaires institutionnels financeurs



Nos partenaires



Réseau
Initiative
HAUTS-DE-FRANCE

Réseau
Initiative
FRANCE

Une question : contactez nous !



Stéphanie BERTRAND

Directrice

06 40 34 28 50

s.bertrand@initiative-
paysdesaintomer.fr



Perrine JONET

Chargée de mission

07 88 55 18 62

p.jonet@initiative-
paysdesaintomer.fr



Lucie FONTAINE

Chargée de mission

07 60 21 39 06

l.fontaine@initiative-
paysdesaintomer.fr